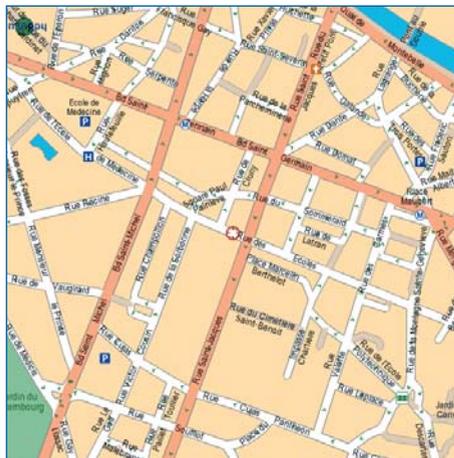


plan d'accès

Grand amphithéâtre
de la Sorbonne
45,47 rue des Écoles
75005 Paris
métro : ligne 10 Cluny la Sorbonne
ligne 4 Odéon
ou RER B Luxembourg



Pour des raisons de sécurité, l'entrée est subordonnée à votre inscription préalable par courriel à la présente adresse (sre@conseil-etat.fr). Dès réception de vos coordonnées (prénom, nom, fonction, organisme, adresse postale, téléphone,

fax, et courriel), il vous sera adressé par la poste une invitation.

Seuls les titulaires de cette invitation sur papier pourront accéder au Grand Amphithéâtre.

Avec le soutien de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation,
de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris

et de



Sous le haut patronage de
Monsieur Jacques Chirac
Président de la République

Cinquantenaire des tribunaux administratifs

Colloque
Le juge administratif et les libertés publiques



Mardi 30 septembre 2003
Paris - Sorbonne



Mardi 30 septembre 2003 matin

8h45	Accueil des participants
9h30	Fin de l'enregistrement des participants
10h00 - 11h00	Ouverture Solennelle <i>Renaud Denoix de Saint Marc, Vice-Président du Conseil d'État</i> <i>Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre</i>
11h00 - 11h15	Pause
11h15 - 12h30	Le juge administratif et la liberté de religion Modérateur : Catherine de SALINS <i>Maître des Requêtes au Conseil d'État</i> Le juge administratif et la liberté de religion Geneviève KOUBI <i>Professeur de droit public, Université de Cergy Pontoise</i> Le juge administratif, régulateur de l'expression religieuse dans la vie sociale : des sonneries de cloche aux interdits rituels Philippe LE CARPENTIER <i>Premier Conseiller, tribunal administratif de Paris</i> La liberté de religion et le service public Maître Jean BARTHELEMY <i>Avocat aux Conseils</i>
12h30 - 13h00	Discussion avec la salle
13h00 - 14h00	Déjeuner libre

Mardi 30 septembre 2003 après-midi

14h00 - 15h00	Le juge administratif et la liberté d'expression Modérateur : Roland VANDERMEEREN <i>Conseiller d'Etat, Président de la cour administrative d'appel de Nantes</i> Le juge administratif et l'affirmation de la liberté d'expression Katia WEIDENFELD <i>Professeur d'histoire du Droit, Université de Caen</i> Le juge administratif et les restrictions à la liberté d'expression Bernard STIRN <i>Conseiller d'Etat, Président adjoint de la Section du contentieux</i> Le juge administratif et les moyens de la liberté d'expression Jean-Jacques ISRAËL <i>Avocat à la cour d'appel de Paris, Agrégé des facultés de Droit</i>
15h00 - 15h30	Discussion avec la salle
15h30 - 15h45	Pause
15h45 - 16h30	Le juge administratif et la liberté de disposer de ses biens Modérateur : Annie GUERIN <i>Président du tribunal administratif de Montpellier</i> Le juge administratif, gardien du droit de propriété Michel VERPEAUX <i>Professeur de droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne</i> L'effectivité de la protection : réflexion sur l'évolution jurisprudentielle Romain GRANJON <i>Avocat à la cour d'appel de Lyon</i> La liberté des personnes publiques de disposer de leurs biens François BOURRACHOT <i>Premier Conseiller, cour administrative d'appel de Lyon</i>
16h30 - 17h00	Discussion avec la salle
17h00 - 17h30	Conclusion Daniel Labetoulle, Président de la Section du Contentieux, Conseil d'État Dominique Perben, Garde des Sceaux